

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE

**Procès-verbal de la séance publique
du Conseil Communautaire du 7 mars 2019**

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 65

Présents : 49, 50 à compter du point 20

Pouvoirs : 6, 7 à compter du point 20

Absents : 10, 8 à compter du point 20

Date de convocation du Conseil Communautaire : 1^{er} mars 2019.

Secrétaire de Séance élu : M. Mickaël VOLLMAR.

Présents :

Mmes et MM. Mickaël VOLLMAR, Claude ZIMMERMANN, Gilbert HUTTLER, Claude SCHMITT, Jean-Paul PFEIFFER, Adrien HEITZ, Denis HITTINGER, Jean-Luc SIMON, Gérard KRIEGER, Bernard BICH, Alain SUTTER, Marcel BLAES, Alain GRAD, Bernard LUTZ, Danièle EBERSOHL, Jean-Claude WEIL, Aimé DANGELSER, Angèle ITALIANO, Michèle FONTANES, Marie-Paule GAEHLINGER, Daniel GERARD, Patrice SAVELSBERG, Michel EICHHOLTZER, Marcel STENGEL, Frédéric GEORGER, Dominique MULLER, Jean GOETZ, Stéphane LEYENBERGER, Christophe KREMER, Béatrice STEFANIUK, Laurent BURCKEL, Christine ESTEVES, Pascal JAN, Eliane KREMER, Dominique DUPIN, Françoise BATZENSCHLAGER, Carine OBERLE, Médéric HAEMMERLIN, Laurence BATAILLE, Jean-Michel LOUCHE (à compter du point 20), Gabriel OELSCHLAEGER, Roger MULLER, Thierry HALTER, Béatrice LORENTZ, Viviane KERN, Emmanuel MULLER, Jean-Claude DISTEL, Marc WINTZ, Jean-Claude HAETTEL, Jean-Marc GITZ.

Absents excusés avec pouvoir à l'ouverture :

Mme Valentine FRITSCH donne pouvoir à M. Claude ZIMMERMANN.

M. Denis REINER donne pouvoir à M Daniel GERARD.

Mme Anny KUHN donne pouvoir à M. Jean-Marc GITZ.

Mme Mireille OSTER donne pouvoir à Mme Angèle ITALIANO.

M. Jean-Claude BUFFA donne procuration à M. Pascal JAN.

M. Alain BOHN, donne pouvoir à M. Médéric HAEMMERLIN.

Mme Najoua M'HEDHB donne pouvoir à M. Jean-Michel LOUCHE

(à compter du point 20).

Assistaient également :

MM. et Mmes André SCHOTT, Théo RICHERT, Elisabeth MULLER, Jean-Loup TRUCHE, Denis SCHNEIDER, Odile BLAES, Joseph LERCH, Dominique ANTONI.

Absents :

MM. et Mmes Olivier SCHLATTER, Alfred INGWEILER, Chantal REIBEL-WEISS, Pierre KAETZEL, Joseph CREMMEL, Christian KLEIN, Franck HUFSCMITT, Laurent HAHN.

Invités présents :

Mme Simone FISCHER, Trésorière Principale, Trésorerie Principale de Saverne.

M. Francis KLEIN, Directeur Maison du Conseil Départemental.

M. Thierry CARBIENER, Conseiller Départemental du Canton de Saverne.

M. Guillaume ERCKERT, Dernières Nouvelles d'Alsace.

Administration :

M. Albert CLEMENTZ, Directeur Général des Services.

M. Frédéric AVELINE, Directeur Général Adjoint.

M. Philippe HOST, Directeur Pôle Technique.

M. Nicolas FLORIAN Directeur Pôle Finances.

I. CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2019

Ordre du jour

Secrétaire de Séance – Désignation.

Informations.

Procès-verbal n° 1 du 7 février 2019 – Approbation.

AFFAIRES GENERALES

N° 2019 – 16 Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil Communautaire – Compte rendu (Arrêtés & Marchés).

FINANCES

N° 2019 – 17 Participation financière à la commune d'Hattmatt – Modification du PLU.

N° 2019 – 18 Bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions immobilières.

N° 2019 – 19 Comptes de gestion 2018 du Trésorier - Communauté de communes du Pays de Saverne.

N° 2019 – 20 Comptes administratifs de l'exercice 2018 – Communauté de Communes du Pays de Saverne.

N° 2019 – 21 Affectation des résultats d'exécution 2018 du budget principal et des budgets annexes.

N° 2019 – 22 Rapport d'orientation budgétaire 2019 – Communauté de Communes du Pays de Saverne.

HABITAT

N° 2019 – 23 Valorisation du patrimoine bâti – Versement d'une aide.

DIVERS

M. Frédéric GEORGER, Maire de Reutenbourg accueille les conseillers et présente sa commune.

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

| |
|-------------------------------|
| PROJET DE DELIBERATION |
|-------------------------------|

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité

- M. Mickaël VOLLMAR comme Secrétaire de Séance.

INFORMATIONS

- Le Président, M. Dominique MULLER informe les conseillers des éléments suivants :
- le déménagement à la MEF est effectif, vendredi 1er mars les agents de la CC ont intégrés les nouveaux locaux
- les actes antisémites qui ont eu lieu en Alsace doivent nous alerter face à ce fléau qui se cache dans la société, et qu'il faut combattre par tous les moyens
- M. Jean – Claude DISTEL déclare organiser une marche contre le racisme, en réaction à ces phénomènes.
- Le Président présente Mme Marie SCHMITT, en charge du service juridique et des marchés.

PROCES VERBAL N° 1 DU 7 FEVRIER 2019 – APPROBATION

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Le procès-verbal est erroné. En effet, les délégués communautaires de Monswiller sont mentionnés parmi les absents alors qu'en réalité ils étaient excusés. Il convient donc rectifier le document en conséquence.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau

Après en avoir délibéré,

Décide à

- d'approuver le procès-verbal n°8 du 13 décembre 2018, moyennant la rectification mentionnée ci-dessus.

N° 2019 – 16

AFFAIRES GENERALES

ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - COMPTE RENDU (ARRETES & MARCHE).

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu les délibérations du Conseil Communautaire décidant de donner délégation au Président et pour la durée du mandat de certaines attributions du Conseil Communautaire, le Président rend compte des décisions qu'il a prises :

- Arrêté 02/2019 Annule et remplace l'arrêté n°11/2018-Portant réalisation d'un contrat de prêt auprès de la banque populaire pour le financement du déploiement de la fibre sur le Territoire.
- Arrêté 04/2019 Portant fixation des tarifs d'accueil d'urgence des structures Petite Enfance.

Marchés :

| N° du marché | Objet du marché | Procédure | Titulaire | Montant marché + avenant éventuel passé : HT | Observations (durée, marché à BC.....) |
|--------------|---|------------------------|----------------|---|---|
| 2017-05 | Marché de nettoyage des locaux de la Maison de l'enfance à Dettwiller | Reconduction pour 1 an | COPRO SERVICES | 45 212,40 € HT avec avenant passé : augmentation de 549,90€ HT pour 2019-2020 | |
| 2016-15 | Marché d'entretien des espaces verts | Reconduction pour 1 an | GOTTRI | Marché à bons de commande | |

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte

- de la communication de ces informations.

N° 2019 – 17

FINANCES

PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNE D'HATTMATT – MODIFICATION DU PLU.

Rapporteur : Roger Muller, Vice-Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne approuvés par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2018,

Considérant :

- La demande de fonds de concours de la commune d'Hattmatt.
- que la Commune d'Hattmatt a procédé à la modification de son PLU,
- qu'une participation financière peut être attribuée à hauteur de 50 % de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune,

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses H.T. | | Recettes | |
|---|------------|--|-----------|
| Mission et conduite des études et des procédures (ATIP) | 5 700,00 € | Participation de la Communauté de Communes : | 5284,17 € |
| Annonces dans journaux | 2 657,20 € | Part de la Commune d'Hattmatt | 5284,17 € |
| Reproduction de dossiers | 646,84 € | | |
| Indemnités commissaires enquêteurs. | 1 564,30 € | | |
| Total : 10 568,34 € | | Total : 10 568,34 € | |

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'attribuer un fonds de concours d'un montant total de 5 284,17 € payable sur l'exercice 2019 après vote du budget, à la Commune d'Hattmatt selon le plan de financement établi comme suit :

| Dépenses H.T. | | Recettes | |
|---|------------|--|-----------|
| Mission et conduite des études et des procédures (ATIP) | 5 700,00 € | Participation de la Communauté de Communes : | 5284,17 € |
| Annonces dans journaux | 2 657,20 € | Part de la Commune d' Hattmatt | 5284,17 € |
| Reproduction de dossiers | 646,84 € | | |
| Indemnités commissaires enquêteurs. | 1564.30 € | | |
| Total : 10 568,34 € | | Total : 10 568,34 € | |

N° 2019 – 18

FINANCES

BILAN ANNUEL 2018 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES.

Rapporteur : Roger MULLER, Vice-Président.

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, l'assemblée délibérante doit débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Communauté de Communes et ce bilan sera annexé au compte administratif.

M. Médéric Haemmerlin intervient concernant l'acquisition des bâtiments de l'entreprise SNTM, comment l'entreprise qui est en liquidation a-t-elle employé les 650 000 € versés par la CC ? a-t-elle versé des loyers ? enfin, quelles sont désormais les charges d'entretien consécutives à cette acquisition via l'Etablissement Public Foncier ? Il y a lieu d'apporter des réponses à ces questions.

| |
|---------------------|
| DELIBERATION |
|---------------------|

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2241-1,
Sur proposition du Bureau,
Après avis de la Commission Communautaire Permanente Finances,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'approuver le bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions immobilières ci-après, qui demeurera annexé au compte administratif 2018 du budget principal.

1. ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES.

Année 2018

| N° d'ordre | Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels) | Localisation | Références cadastrales | Superficie en are | Identité du cédant | Identité du cessionnaire | Condition de la cession | Date de la vente | Montant | Destination |
|------------|---|--------------------------------------|--|--|-----------------------|--------------------------|-------------------------|------------------|--------------|------------------------|
| 1 | Ensemble immobilier à usage industriel | 8-10 rue de la Gare-67440 Marmoutier | Section 26 parcelles 302/246 305/247 313/247 328/246 | 1.88 0.15 1.17 62.33 | SNTM | Communauté de Communes | Vente | 12.01.2018 | 650 000 € | |
| 2 | Près | Monswiller Lieudit Martelberg | Section 11 parcelle 21 | 92.81 | Consorts Ludwig | Communauté de Communes | Vente | 17.01.2018 | 162 417.50 € | ZAC Martelberg |
| 3 | Terre | STEINBOURG Lieudit Monsau | Section 45 parcelle 140 | 80 | EPF d'Alsace | Communauté de Communes | Vente | 17.05.2018 | 63 840.50 € | ZA Aéroport Steinbourg |
| 4 | Terrains | Dettwiller Lieudit Kleineigen | Section 16 Parcelles 298/57 300/57 302/57 304/59 307/58 310/59 312/58 306/59 308/58 | 28.96 6.48 0.82 29.88 0.45 0.12 0.38 1.45 0.47 | Commune de Dettwiller | Communauté de Communes | Vente | 08.08.2018 | 117 317 € | Zone Eigen |

2. ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Année 2018

| N° d'ordre | Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels) | Localisation | Références cadastrales | Superficie en are | Identité du cédant | Identité du cessionnaire | Condition de la cession | Date de la vente | Montant | Destination |
|------------|---|---|---|-------------------|------------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------|-----------|----------------------------|
| 1 | Vergers | Monswiller Saverne Lieudit Martelberg | Section 11 Parcelle 2/20 Section 9 Parcelle 1/16 | 21.18 12.17 | Communauté de Communes | SCI Martelberg (Reutenauer) | Vente | 19.02.2018 | 116 725 € | ZAC Martelberg |
| 2 | Verger Sol | Monswiller Lieudit Martelberg | Section 11 Parcelleq 255/20 257/20 | 48.47 5.45 | Communauté de Communes | Société Cteam lignes aériennes | Vente | 21.03.2018 | 161 760 € | ZAC Martelberg |
| 3 | Verger | Monswiller Lieudit Martelberg | Section 11 Parcelle 2/20 | 41.79 | Communauté de Communes | Société CNY (Box international) | Vente | 10.09.2018 | 125 280 € | ZAC Martelberg |
| 4 | Terrain | MARMOUTIER Lieudit Aussen am Heckersmattenfeld | Section x parcelle 193/109 213/109 | 1.36 1.13 | Communauté de Communes | Société SOPIC | Vente | 24.09.2018 | 3 735 € | ZAC Marmoutier (voirie) |
| 5 | Terrain | Monswiller Lieudit Martelberg | Section 11 Parcelle 259/20 | 15 | Communauté de Communes | SCI du Martelberg (Société CTRI) | Vente | 14.11.2018 | 45 000 € | ZAC Martelberg (extension) |
| 6 | Bâtiment | 4 rue d'Otterswiller 67700 Saverne | Section 11 Parcelle 301/58 | Bâtiment I | Communauté de Communes | Société SENSTRONIC | Vente | 05.12.2018 | 200 000 € | Pôle tertiaire la Licorne |

N° 2019 – 19

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2018 DU TRESORIER – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE.

| |
|---------------------|
| DELIBERATION |
|---------------------|

Le Conseil Communautaire,

M. Roger MULLER propose d'examiner simultanément le compte administratif et le compte de gestion.

Les chiffres ont abondamment été analysés et commentés la semaine précédente, lors de la dernière CCP Finance et réunion du Bureau.

La démutualisation du service finance et le départ d'agents a rendu particulièrement difficile la production des données, celles-ci n'ont pu être établies que tardivement...

Il ressort principalement de l'examen de ces comptes une Capacité d'Auto-Financement négative, à hauteur de 176 984 €. Ceci signifie que la collectivité n'est plus en mesure de porter des investissements. L'enjeu des prochains budgets consiste donc à revenir à une situation qui permette de dégager des ressources, principalement en réduisant les dépenses dans les domaines des services aux habitants (Centre Nautique, Enfance et Petite Enfance).

Le levier fiscal doit également être abordé, le lissage des taux suite à fusion génère certes des recettes, mais sont – elles suffisantes ? De nouvelles hausses des dépenses de fonctionnement vont intervenir car la CC a lancé de nouveaux projets : Maison de l'Enfance de Marmoutier, bâtiment ALSH d'Otterswiller. Il faut prendre des mesures conséquentes pour éviter à la collectivité de se trouver en grande difficulté dans les prochaines années...

Trois documents sont projetés et commentés, notamment le budget 2018 par nature, le budget prévisionnel 2019 et le résultat 2018 du budget principal.

Mme FISCHER, en sa qualité de Trésorier confirme la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Au moment du vote le Président quitte la séance.

Vu l'exposé de Roger Muller, Vice-Président aux Finances,

Vu l'avis de la commission des Finances du 27 février 2019,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2018 des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le résultat des comptes administratifs ne laisse apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- que les comptes de gestion au titre du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2018 par le Comptable de la Communauté de Communes du Pays de Saverne visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

N° 2019 – 20

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2018 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE.

Rapporteur : Roger MULLER, Vice-Président.

L'organisation budgétaire de la Communauté de Communes s'articule autour de 11 divisions budgétaires :

- Le budget principal
- Le budget annexe des ordures ménagères
- Le budget annexe de l'Hôtel-Restaurant Alsacien (à Marmoutier)
- 8 budgets retraçant les opérations d'aménagement de 8 zones d'activités.

- a. **ZONE EIGEN 2**
- b. **ZA SINGRIST**
- c. **ZAC MARMOUTIER**
- d. **ZA FAISANDERIE**
- e. **ZA KOCHERSBERG**

- f. **ZA STEINBOURG AERODROME**
- g. **ZAC MARTELBERG**
- h. **ZONE COMMERCIALE SAVERNE EST**

Les conseillers communautaires ont reçu en appui à la convocation 3 documents pour la réunion de ce jour, qui retracent l'exécution budgétaires de l'année 2018.

- Le document A
Il sert également de support aux orientations budgétaires. Il présente, en section de fonctionnement, et par nature, les dépenses et les recettes réalisées en 2018. Il rappelle les réalisations de 2017 ainsi que les prévisions budgétaires. Il mentionne, en pourcentages, les évolutions constatées en 2018 par rapport à 2017. Les 2 dernières colonnes ont trait à la préparation du budget 2019, qui est encore en cours à ce stade. Nous l'aborderons dans un second temps.
- Le document B
Il s'agit des ratios produits obligatoirement en référence à l'article R2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales. Nous avons choisi de faire apparaître comment les ratios sont calculés et de suivre leur évolution sur plusieurs exercices. En l'occurrence, le document trace l'évolution des ratios depuis 2016, année précédant la fusion. Il indique aussi l'évolution des ratios d'un exercice à l'autre ainsi que l'évolution depuis l'année d'origine (2016)
- Le document C
Le document présente les résultats agrégés de toutes les divisions budgétaires.

Les résultats de 2018 :

DOCUMENT A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Augmentation globale de 1,54%

CHAPITRE 11

Nous constatons que le chapitre 011 est en diminution globale de 4,98%. Cette baisse englobe, cependant des évolutions plus importantes, à la hausse ou à la baisse, pour les articles.

Ainsi, les fluides (articles 60611 et 60612 ont coûté 20% de moins qu'en 2017. Cette baisse est due en partie à l'abandon de compétences restituées aux Communes de l'ancien périmètre de Marmoutier-Sommerau.

L'article 60623 enregistre les coûts d'acquisition des repas servis dans les structures liées à l'enfance, et qui sont refacturés aux parents. Le montant croît de 4,95%.

L'article 611 :

L'évolution est due notamment à la gestion directe de la MEF depuis le mois d'avril 2018 et à la suppression du budget annexe du CIP dont les réalisations sont inscrites depuis 2018 dans le budget principal.

Article 6125

Versements, dans le cadre d'une opération de crédit-bail faite avec Alsabail pour la Maison des Entrepreneurs.

Article 6132

Loyer Office de Tourisme (3 500 €/mois) et siège de la Maison de Pays (9 055 €/mois).

Article 61521

Entretien espaces verts, déneigement, etc....

Article 6156

Entretien de biens pour lesquels des contrats de prestations sont en cours (vérifications périodiques, ascenseurs, extincteurs, etc.....)

Article 6162

Assurance dommage-ouvrage dans le cadre de la construction de la maison de l'enfance de Marmoutier.

Article 617

Pour bilan PLH et AMO programme des travaux pour transfert OT.

Article 6226

Honoraires avocats, AFNOR, prestataires divers (FACS, transfert ZA, visites médicales d'embauche, etc....).

Article 6232

Dont fête de fin d'année du personnel

Article 6236

Dont bulletin intercommunal

Article 6262

Evolution due en partie à la reprise en gestion directe de la MEF et prestations de modification de l'organisation du réseau téléphonique.

Article 6281

Avant 2018, une partie des cotisations aux organismes de regroupements (syndicats intercommunaux) étaient payées à tort sur cette ligne. À partir de 2018, lesdites cotisations sont mandatées sur l'article 65548.

CHAPITRE 12

Il retrace les frais de personnel.

Globalement, le chapitre diminue de 0,52%. L'évolution de la rémunération directe (-3.54%) liée à la restitution de compétences, est atténuée par le paiement en 2018 de 2 années de cotisation d'assurance du personnel.

CHAPITRE 014

Baisse de 5,51%. Une partie des AC est payée en investissement. La dotation de solidarité communautaire calculée a été diminuée pour participer au financement du déploiement de la fibre optique.

Article 7398

En hausse notoire. Il s'agit du reversement du produit de la taxe de séjour. Nous trouvons la contrepartie en recettes de fonctionnement.

CHAPITRE 023

La prévision sert à équilibrer le budget d'investissement. Ne donne jamais lieu à mandatement. Le transfert à l'investissement s'opère par l'affectation des résultats.

CHAPITRE 042

Ecriture d'ordre des amortissements (dépense de fonctionnement = recette d'investissement)

CHAPITRE 65

Article 6553

Compétence « SDIS » étendue à tout le périmètre de la ComCom.

Article 65548

Contribution GEMAPI + changement d'imputation des contributions aux organismes de regroupement.

Article 65737

Subvention à l'OT.

Article 6574

RAJ, Bureau d'Aide au Logement, SOS aide aux habitants.

CHAPITRE 66

Intérêts des emprunts.

CHAPITRE 67

Démolition du Centre Monier à Marmoutier.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Diminution globale de 3,13%.

Les principaux facteurs :

CHAPITRE 70

- L'excédent de fonctionnement reporté (article 002)
- La ristourne sur les ventes des distributeurs automatiques installés au Centre Nautique (article 70388).
- Entrées Centre Nautique (article 70632)
- Facturations service Petite Enfance (article 7066). Produit en augmentation de 10,48%.
- Facturations ALSH (article 7067). Produit en augmentation de 3,52%.
- Refacturation de repas à la Ville de Saverne, refacturation de quote-part balayage de voirie (article 70875).

CHAPITRE 73

Ce chapitre enregistre les produits de nature fiscale.

- La fiscalité directe ne progresse que très faiblement +0,64%. Article 73111.
- Article 7318 = produit des rôles complémentaires.
- Article 73211. Enregistre les attributions de compensation négatives. Elles augmentent du fait de la refacturation des frais de secrétariat de mairie du service commun à travers les attributions de compensation.
- Article 7346. Produit de la taxe GEMAPI perçue à partir de 2018.

CHAPITRE 74

Ce chapitre recense notamment les dotations.

La DGF baisse de 40 700 €, soit -2,16%.

Réduction des contrats aidés : articles 74712 et 74718.

Article 7473 = subvention fonctionnement CIP, aides à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Article 7478 = participation de la CAF pour les structures ALSH et Petite Enfance.

Article 7488 = aide à l'embauche de salariés porteurs de handicap

L'INVESTISSEMENT

Comparer des chiffres d'un exercice à l'autre est moins significatif qu'en fonctionnement, exception faite des écritures récurrentes, telles que le remboursement du capital de la dette, l'évolution du résultat. Il est plus intéressant de mesurer le niveau de l'investissement patrimonial de la collectivité.

La section d'investissement présente un résultat global positif de 2 382 592 €, malgré un déficit des réalisations de l'exercice à hauteur de 262 584 €. Ce résultat favorable est lié à la mobilisation de l'emprunt de 4 M€ mobilisé pour financer la renégociation

de la dette, démarche qui n'a pas encore abouti à ce jour. À noter qu'au 31 décembre 2018, 1M€ de ce capital était déjà amorti.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nos investissements directs, à hauteur de 733 000 €, (comptes 21 et 23) ont été modestes en 2018. Ils concernent principalement :

- le Centre Nautique
- la MEF
- la Maison de l'Enfance de Marmoutier

Néanmoins, il faut aussi prendre en compte les investissements indirectes (comptes de la classe 13 et de la classe 20) sur lesquels nous avons réalisé 1 736 391,51€, dont :

- 739645 € d'attributions de compensation d'investissement
- 415854 € au titre du programme de voirie 2016 des Communes de l'ancien périmètre de Marmoutier-Sommerau,
- 90 459 € annulation de titres pour reprise de subventions,
- 382 850 € de participation au déploiement de la fibre optique (versement au profit de la Région)

L'autre dépense classique est la part « capital » de l'annuité de la dette pour 2 056 664 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 951 045 €, dont 2 645 177 € proviennent du report de l'excédent d'investissement de 2017. Les amortissements de biens financent la section d'investissement à hauteur de 879 143 €. Par ailleurs, nous avons affecté à la section d'investissement 2 176 352 € (article 1068) prélevé sur l'excédent de fonctionnement de clôture de 2017, en faisant application de la délibération du Conseil de Communauté adoptée en séance du 16 mars 2017.

En outre, nous avons mobilisé 380 000 € sur l'emprunt destiné à financer la participation du territoire au déploiement de la fibre optique.

Les Communes de l'ex périmètre de Marmoutier-Sommerau ont versé des fonds de concours (article 13241) sur travaux de voirie du programme 2015, achevés en 2016, pour un montant global de 128 149 €.

Nous avons encaissé des subventions DETR pour un montant total de 158 448 € qui ont été accordées pour la construction du périscolaire d'Otterswiller et la maison de l'enfance de Marmoutier.

Enfin, ALSABAIL nous a remboursé des avances (article 2766) consenties par le passé. La part 2018 a atteint 264 430 €.

LES RESTES A REALISER

Les « restes à réaliser » en section d'investissement s'élèvent à 6 102 180 € en dépenses et

1 757 756 € en recettes, soit un déficit de 4 344 424 €.

Ce chiffre doit être relativisé parce que :

- nous avons inscrit en restes à réaliser le montant de la « participation fibre » pour 2 661 125 €
- omis d'inscrire le montant de l'emprunt qui reste à mobiliser sur cette opération, soit 2 620 000 €

EN CONSTAT FINAL

Le compte administratif 2018 de la gestion générale est globalement excédentaire de 1 039 000 €, résultat qu'il faut tempérer en raison de la renégociation de la dette et de l'emprunt qui a été mobilisé sans aboutissement de la démarche.

LES DIVISIONS ANNEXES DU BUDGET

Les réalisations 2018 et les résultats des budgets annexes figurent sur l'état C.

On notera que la gestion financière des **ordures ménagères** reste déficitaire en résultat propre à 2018. Le déficit atteint 74 630 €, représentant 2,40% des recettes.

Le déficit de l'hôtel-restaurant Alsacien se creuse lentement et atteint maintenant 377 101 €.

Le budget annexe de la zone de Singrist est déficitaire de 234 781 €

En intégrant les résultats de clôture des budgets annexes, la gestion 2018 se solde par un résultat positif de 205 942 €

L'état B pourra être commenté en réunions budgétaires lors de la commission des finances, du Bureau et de la réunion du Conseil Communautaire.

M. Laurent BURCKEL s'interroge sur l'avenir de l'Hôtel Restaurant l'alsacien...

M. Jean – Claude WEIL estime que le bâtiment est dans une situation lamentable alors qu'il s'agit d'un bâtiment conventuel

M. Roger MULLER évoque des négociations en cours avec Marmoutier pour régler rapidement ce dossier...

Il apparaît également que le budget des ordures ménagères est déficitaire de 74 630 €, les excédents des précédents exercices s'amenuisent donc, en raison des impayés qui ne sont pas couverts.

| |
|---------------------|
| DELIBERATION |
|---------------------|

Le Conseil Communautaire,

Au moment du vote le Président quitte la séance

Vu l'exposé de Roger Muller, Vice-Président aux Finances,

Sur proposition du Bureau,

Après avis de la Commission Communautaire Permanente Finances du 27 février 2019,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2018 selon les balances suivantes :

| Communauté de Communes du Pays de Saverne | | | | | | | | | | | | C |
|---|--|-------------------|--------------|--------------|-------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|------------------------------|-------------------------------------|
| GESTION 2018 - PRESENTATION AGREGEE DES RESULTATS | | | | | | | | | | | | |
| ELEMENTS FINANCIERS | BUDGET PRINCIPAL | ORDURES MENAGERES | HR ALSACIEN | ZONE EIGEN 2 | ZA SINGRIST | ZAC MARMOUTIER | ZA FAISANDERIE | ZA KOCHERSBERG | ZA STEINBOURG AERODROME | ZAC MARTELBERG | ZONE COMMERCIALE SAVERNE EST | cumuls toutes divisions budgétaires |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | | | | |
| A | dépenses de l'exercice | 22 699 698,65 | 3 179 964,04 | 52,02 | 0,00 | 4 387,03 | 174 386,47 | 1 038,16 | 311 562,50 | 313 860,87 | 3 331 100,87 | 30 016 050,61 |
| B | recettes de l'exercice | 23 701 554,74 | 3 105 333,31 | 0,00 | 0,00 | | 175 637,26 | 0,00 | 335 823,61 | 313 860,87 | 3 321 210,93 | 30 953 420,72 |
| C | résultat de l'exercice (B-A) | 1 001 856,09 | -74 630,73 | -52,02 | 0,00 | -4 387,03 | 1 250,79 | -1 038,16 | 24 261,11 | 0,00 | -9 889,94 | 937 370,11 |
| D | résultat reporté | 2 000 000,00 | 185 457,42 | -130 162,63 | 0,00 | -230 393,62 | 283 131,13 | 23 587,32 | 127 457,03 | 42 452,47 | 2 088 250,27 | 4 382 421,39 |
| E | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D) | 3 001 856,09 | 110 826,69 | -130 214,65 | 0,00 | -234 780,65 | 284 381,92 | 22 549,16 | 151 718,14 | 42 452,47 | 2 078 360,33 | 5 319 791,50 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | | | | | | | |
| REALISATIONS | | | | | | | | | | | | |
| F | dépenses de l'exercice | 4 568 452,38 | | 0,00 | | | 172 883,26 | | 305 823,61 | 313 860,87 | 2 972 047,92 | 8 333 068,04 |
| G | recettes de l'exercice | 4 305 515,21 | 0,00 | 0,00 | | | 171 681,95 | | 295 711,60 | 157 576,43 | 2 961 250,81 | 7 891 736,00 |
| H | résultat de l'exercice (G-F) | -262 937,17 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -1 201,31 | 0,00 | -10 112,01 | -156 284,44 | -10 797,11 | -441 332,04 |
| I | résultat reporté | 2 645 177,07 | 22 247,79 | -246 886,20 | | | -144 171,95 | | -295 711,60 | -157 576,43 | -2 151 364,24 | -328 285,56 |
| J | RESULTAT D'INVESTISSEMENT (H+I) | 2 382 239,90 | 22 247,79 | -246 886,20 | 0,00 | 0,00 | -145 373,26 | 0,00 | -305 823,61 | -313 860,87 | -2 162 161,35 | -769 617,60 |
| K | RESULTAT GLOBAL HORS RESTES A REALISER (E+J) | 5 384 095,99 | 133 074,48 | -377 100,85 | 0,00 | -234 780,65 | 139 008,66 | 22 549,16 | -154 105,47 | -271 408,40 | -83 801,02 | 4 550 173,90 |
| RESTES A REALISER INVESTISSEMENT | | | | | | | | | | | | |
| L | dépenses | 6 102 180,49 | | | | | | | | | | 6 102 180,49 |
| M | recettes | 1 757 756,26 | | | | | | | | | | 1 757 756,26 |
| N | RESULTAT 2016 RESTES A REALISER (M-L) | -4 344 424,23 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -4 344 424,23 |
| CUMUL INVESTISSEMENT | | | | | | | | | | | | |
| O | RESULTAT INVESTISSEMENT TOTAL RAR COMPRIS (J+N) | -1 962 184,33 | 22 247,79 | -246 886,20 | 0,00 | 0,00 | -145 373,26 | 0,00 | -305 823,61 | -313 860,87 | -2 162 161,35 | -5 114 041,83 |
| RESULTAT GLOBAL | | | | | | | | | | | | |
| P | RESULTAT GENERAL AVEC RAR (K+N) | 1 039 671,76 | 133 074,48 | -377 100,85 | 0,00 | -234 780,65 | 139 008,66 | 22 549,16 | -154 105,47 | -271 408,40 | -83 801,02 | 205 749,67 |

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Roger MULLER, Vice-Président.

En application de l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, cumulé avec le résultat antérieur reporté doit faire l'objet d'une décision d'affectation prise par le Conseil Communautaire après vote du compte administratif.

L'excédent doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif augmenté du solde négatif des restes à réaliser. Le surplus éventuel pourra être affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Budget Principal :

Au regard des résultats dégagés sur le budget principal de la Communauté de communes du pays de Saverne, il est proposé :

- d'affecter sur le résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068)
 - 1 962 184,33 € au titre de la couverture du solde des restes à réaliser non couverts par l'excédent d'investissement de l'exercice,
 - 600 000 € en dotation complémentaire à la section d'investissement,
- de reporter en section de fonctionnement (ligne 002) : 439 671,76 €

| |
|---------------------|
| DELIBERATION |
|---------------------|

Vu les résultats constatés au niveau du compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté de communes de Saverne Marmoutier Sommerau
Sur proposition du Bureau,

Après avis de la Commission Communautaire Permanente Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil

Décide à l'unanimité

- d'affecter l'excédent de fonctionnement tel que proposé ci-dessus

Prend acte :

- que cette décision d'affectation sera intégrée dans le budget primitif en 2019.

Budgets annexes de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

- Au regard des résultats dégagés sur les budgets annexes de la Communauté de communes du pays de Saverne, il est proposé de reprendre en fonctionnement comme en investissement les résultats des budgets annexes comme suit :

| BUDGET ANNEXE | Résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2018 | Résultat de fonctionnement 2018 cumulé (002) à reprendre au BP 2019 | Résultat d'investissement propre à l'exercice 2018 | Résultat d'investissement 2018 cumulé (001) à reprendre au BP 2019 | Résultat final |
|------------------------------|---|---|--|--|----------------|
| ORDURES MENAGERES | -74 630,73 | 110 826,69 | 0,00 | 22 247,79 | 133 074,48 |
| HR ALSACIEN | -52,02 | -130 214,65 | 0,00 | -246 886,20 | -377 100,85 |
| ZONE EIGEN 2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| ZA SINGRIST | -4 387,03 | -234 780,65 | 0,00 | 0,00 | -234 780,65 |
| ZAC MARMOUTIER | 1 250,79 | 284 381,92 | -1 201,31 | -145 373,26 | 139 008,66 |
| ZA FAISANDERIE | -1 038,16 | 22 549,16 | 0,00 | 0,00 | 22 549,16 |
| ZA KOCHERSBERG | 24 261,11 | 151 718,14 | -10 112,01 | -305 823,61 | -154 105,47 |
| ZA STEINBOURG AERODROME | 0,00 | 42 452,47 | -156 284,44 | -313 860,87 | -271 408,40 |
| ZAC MARTELBERG | -9 889,94 | 2 078 360,33 | -10 797,11 | -2 162 161,35 | -83 801,02 |
| ZONE COMMERCIALE SAVERNE EST | 0,00 | -7 358,00 | 0,00 | 0,00 | -7 358,00 |

DELIBERATION

Vu les résultats constatés au niveau du compte administratif 2018 des budgets annexes de la Communauté de communes du pays de Saverne

Sur proposition du Bureau,

Après avis de la Commission Communautaire Permanente Finances,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de reprendre en fonctionnement comme en investissement les résultats des budgets annexes.

Prend acte :

- que cette décision d'affectation sera intégrée dans les budgets annexes en 2019.

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE.

Rapporteur : Roger MULLER, Vice-Président.

A ce stade, la préparation budgétaire n'est pas aboutie. En effet, nous ne connaissons pas les bases d'imposition de 2019, ni l'attribution de DGF, qui sont des informations essentielles et nécessaires à la préparation budgétaire.

Pour l'instant, les orientations se déclinent autour des éléments que nous allons analyser ci-après.

Le support documentaire est **l'état A** que nous avons utilisé pour l'analyse des comptes administratifs.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions apparaissent dans la colonne « budget primitif 2019 ». La dernière colonne retrace l'évolution, en valeur absolue, de demandes de crédits et prévisions de recettes émanant des services. Le résultat est déficitaire, en dépit de l'intégration, parmi les recettes, du résultat de fonctionnement reporté, diminué du montant de l'affectation à l'investissement qui est proposée.

Il faudra donc, d'ici le vote du budget, agir à la fois sur les dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes de fonctionnement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'Enfance et de la Petite Enfance, les prévisions incluent les évolutions à la hausse des dépenses et des recettes engendrées par l'ouverture de l'ALSH d'Otterswiller et de la Maison de l'Enfance de Marmoutier au 1er septembre 2019. Nous n'avons pas de certitude que ce délai pourra être respecté car les chantiers ont pris du retard. L'impact se traduit sur les chapitres budgétaires 011 et 012.

Par ailleurs, le siège administratif de la ComCom est transféré au 1^{er} mars 2019, comme prévu, à la MEF dans les locaux dont nous sommes propriétaires. Nous faisons une économie sur les locations immobilières (article 6132).

Le Chapitre 012 « frais de personnel » est en diminution de 227 153 € en dépit des moyens supplémentaires nécessaires pour faire fonctionner les nouvelles structures Enfance et Petite Enfance mentionnées précédemment. Les prévisions sont faites avec une augmentation de 3% des rémunérations directes liées au glissement « Vieillesse-Technicité ». La diminution globale est due à la démutualisation des services.

Le chapitre 014 Atténuation des Produits est reconduit.

Un crédit de 400 000 € est proposé pour les dépenses imprévues. En outre nous envisageons de présenter la section d'investissement en équilibre au moyen du virement inscrit à la ligne 023 pour un montant de 1 183 717 €. L'amortissement des biens pour 900 000 € (article 6811) participe également à cet équilibre.

L'inscription de 620 000 € à l'article 6521 permet de couvrir le déficit du budget annexe de l'Hôtel-Restaurant Alsacien et du budget de la zone d'activités de Singrist. La fermeture de ces budgets est envisagée pour 2019.

L'article 66111 est doté des crédits pour faire face à un éventuel mandatement d'office qui pourrait intervenir dans la démarche de renégociation de la dette.

+L'article 678 concerne un litige portant sur la construction de la salle polyvalente de Singrist, que la ComCom a portée. Le marché de l'entreprise de couverture-zinguerie a été résilié aux frais et risques de celle-ci. Nous prévoyant la contrepartie en recettes de fonctionnement.

L'évolution globale des dépenses de fonctionnement prévisionnelles par rapport aux réalisations de 2018 a une signification mesurée, car, tant les dépenses imprévues que le virement à la section d'investissement donnent lieu à inscription budgétaire, mais jamais à mandatement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat reporté (article 002) correspond au résultat de clôture de fonctionnement dégagé à la fin de la gestion 2018, diminué de l'affectation des résultats qui est proposée à l'issue du vote du compte administratif.

L'affectation doit couvrir obligatoirement le besoin de financement de la section d'investissement tenant compte des restes à réaliser, tel qu'il est constaté au compte administratif 2018. Nous envisageons une affectation supplémentaire de 600 000 € pour financer les opérations d'investissement en cours et celles qui nous attendent.

Le remboursement sur rémunérations du personnel (chapitre 013). Le montant est en rapport avec les absences du personnel. Nous encaissons :

- les indemnités journalières de maladie pour les agents IRCANTEC, lorsque nous maintenons réglementairement la rémunération
- les indemnités d'assurance lorsque les causes des absences s'inscrivent parmi des risques pour lesquels la ComCom est assurée.

Il est aléatoire de faire des prévisions justes. Aussi, nous avons reconduit au stade de la préparation budgétaire, le montant titré en 2018.

Le chapitre 70 recense les produits procurés par l'exploitation des services. Le montant global augmente de 337 095 € par rapport aux réalisations de 2018. Cette évolution traduit,

pour partie, la recette supplémentaire procurée par l'ouverture de la structure périscolaire d'Otterswiller et la Maison de l'Enfance de Marmoutier prévues au 1^{er} septembre.

Les produits de nature fiscale

En ce qui concerne les **produits fiscaux (Chapitre 73)**, les bases de la fiscalité directe locale ne sont pas encore notifiées.

La revalorisation nominale de la valeur locative des propriétés bâties a été fixée au plan national à 1,7%. Compte tenu de la réforme de la Taxe d'Habitation, dont nous ne pouvons pas anticiper exactement l'impact, nos prévisions de fiscalité directe (article 73111) sont prudentes. Nous avons retenu, à ce stade, les modalités de calcul comme suit :

- Produit global de la fiscalité locale encaissé en 2018
- Majoration de 1% du produit de la taxe d'habitation

Le montant prévisionnel de la CVAE (article 73112), sur laquelle nous n'avons pas prise, nous a été communiqué par les Services Fiscaux en décembre 2018. Nous avons retenu le montant indiqué.

Le montant attendu de la taxe GEMAPI (article 7346) à 231 500 € a été voté par le Conseil de Communauté en septembre 2018. À noter que, dorénavant, la date butoir pour voter cette taxe est fixée, conformément aux dispositions nouvelles introduites par la loi de finances pour 2019, au 15 avril de l'année de perception.

Le Chapitre 74 DOTATIONS

Pour la DGF, nous avons reconduit les montants notifiés en 2018. Les notifications 2019 n'ont pas encore été faites. La loi de finances pour 2019 a supprimé la bonification de DGF. Cependant, à cours terme l'impact devrait être limité. En effet, la réforme de la dotation de compensation, qui entre en vigueur en 2019, maintient des mécanismes de garantie qui limitent les paliers de baisse et de hausse du produit de la DGF.

La participation de la CAF au financement des services Enfance/Petite Enfance est retracée à l'article 7478. Nous prévoyons la croissance de cette recette en prévision de l'ouverture des nouvelles structures évoquées plus haut.

Le Chapitre 75

La recette prévisionnelle est en diminution pour tenir compte du fait que les services administratifs de la ComCom sont transférés à la MEF au 1^{er} mars. Ainsi, le nombre de locaux mis en location diminue.

Le Chapitre 76

Concerne le remboursement de la « part intérêts » d'emprunts à reverser par les Communes de l'ancien périmètre de Marmoutier-Sommerau au titre des compétences restituées. Le reversement de deux années est prévu.

Le Chapitre 77

Doté à hauteur de 180 000 € au titre des malfaçons sur la salle de Singrist.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les reports d'investissement ne sont pas inclus dans la colonne budget primitif 2019.

Les dépenses

Au titre du remboursement du capital de la dette, nous avons inclus parmi les crédits du compte 1641 les montants nécessaires au remboursement des trimestrialités en retard et des trimestrialités 2019 de l'emprunt en litige. Une autre option serait de provisionner le montant en question.

Nous avons inscrit en dépenses les ajustements de crédits pour les **opérations** qui sont en cours. La même démarche a été adoptée pour les recettes.

La Maison de L'Enfance de Marmoutier est budgétisée « hors opération ». Les sommes prévues sont inscrites à l'article 2313 pour 1 049 700 €.

La section d'investissement est dotée d'un crédit de 500 000 € pour dépenses imprévues.

Les recettes

En recettes d'investissement, nous retrouvons :

- L'excédent d'investissement reporté (article 001) pour 2 382 592 €
- Le virement de la section de fonctionnement (article 021) pour 1 183 717 €
- La recette d'amortissement pour 900 000 €
- Le FCTVA (article 10222) pour 400 000 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement (article 1068) pour 2 561 832 €
- La réinscription de la part de l'emprunt fibre non encore mobilisé (article 1641) pour 2 620 000 €
- La part « capital » de la dette sur les emprunts dont la ComCom poursuit l'amortissement en dépit de la restitution de compétences (article 276341) pour 500 000 € (2 années)

Pour les autres recettes, et notamment celles qui sont inscrites dans les « opérations » au titre des subventions, nous avons ajusté les prévisions en fonction des plans de financement mis à jour après notification de l'ensemble des subventions, certaines notifications étant intervenues après le vote du budget 2018 et ne figurent, de ce fait, pas en reports.

M. Roger MULLER nuance et précise les éléments ci-dessus évoqués. Il faut principalement retenir des dépenses moindres dues aux reports des projets de Maison de l'Enfance de Marmoutier et au Périscolaire d'Otterswiller, en raison de retards dans les travaux, particulièrement à Marmoutier. Mais il ne s'agit que d'un décalage dans le temps...

Il manque globalement 600 000 € pour combler les dépenses prévues au budget 2019. Comment parvenir à l'équilibre ? Des économies doivent être réalisées au niveau de l'exploitation de la Piscine, des services Enfance et des ALSH, car la CC dépense 3,5 M d'€ pour combler les déficits récurrents de ces postes.

M. Médéric HAEMMERLIN questionne les conseillers : quelles sont les marges de manœuvre ? et conclut qu'il n'y en a pas ! Des hausses d'impôts sont déjà prévues par le

lissage des taux, un rattrapage des tarifs des services a été appliqué... L'autofinancement est négatif !

M. Claude ZIMMERMANN prône un virage à 180° pour ne pas laisser une situation critique à la prochaine mandature, il demande cependant à ne pas réduire les attributions de compensation des communes car elles sont importantes pour ces dernières.

M. Marc WINTZ pointe la baisse des dotations, elle met en évidence les difficultés actuelles. Il faut selon lui augmenter les impôts car la hausse des tarifs des prestations n'est pas suffisante. Réduire les dépenses s'impose également, on ne peut dépenser l'argent dont on ne dispose pas...Il cite le Transport A la Demande qui générerait un déficit de 170 000 € contre 40 000 € aujourd'hui suite à forte réduction du dispositif. Et de conclure : « on a beaucoup de dépenses, on dépense bien mais on a plus les moyens ».

M. Dominique MULLER confirme le maintien jusqu'alors d'un niveau élevé de services aux habitants, il faudra sans doute faire des choix à l'avenir. Il souligne l'absence d'emprunts pour les équipements de Marmoutier et Otterswiller, c'est une bonne démarche. Des premières économies sont faites avec le changement de locaux administratifs, certains postes tel celui de gestionnaire de bâtiments n'ont pas été pourvu, des efforts sont entrepris...

M. Jean – Michel LOUCHE demande quelle réflexion est entreprise sur les impôts, quelles évolutions sont à l'étude ?

M. Laurent BURCKEL constate la dégradation de la situation, mais estime que l'on tarde à prendre la mesure des choses. Il n'y a pas de décisions de prises qui relèvent d'une autre vision des choses, d'un repositionnement.

Il manque également au DOB des éléments d'analyse et des chiffres : rapport sur la dette, ligne d'extinction de celle-ci, comparaison avec d'autres EPCI, coût des RH. Il faudrait une approche analytique par services.

L'essentiel de ces documents sont disponibles, M. Albert CLEMENTS, DGS, projette les tableaux et données qui sont alors commentées.

Les conseillers échangent des appréciations, il ressort des réflexions le constat qu'il faut faire une pause des investissements pour ne pas trop puiser dans le fonctionnement, et un questionnement : quel niveau de service public peut - on s'offrir avec une pression fiscale acceptable pour les ménages ?

M. Jean – Claude WEIL s'inquiète de la suppression de la Taxe d'Habitation, celle-ci n'était pas très élevée, donc la compensation sera limitée.

M. Christophe KREMER en charge du centre nautique propose aux conseillers des mesures permettant de générer des économies : réduction des horaires d'ouverture, fermeture du bassin extérieur, hausse des tarifs. Mais attention à ne pas trop perdre en attractivité, le résultat pourrait s'avérer contre performant.

Mme Eliane KREMER demande à ne pas s'inscrire dans un raisonnement exclusivement comptable, les services ne peuvent être rentables et l'action publique doit accompagner les populations.

M. Roger MULLER rappelle la situation récente : 6 Millions d'€ d'emprunts ont été contractés avant 2016 pour réaliser des investissements qui aujourd'hui génèrent des dépenses auxquelles on ne peut plus faire face suite à la baisse des recettes...A trop attendre pour corriger ces tendances, les interventions seront d'autant plus vigoureuses.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte

- de la présentation des orientations budgétaires 2019.

N° 2019 – 23

HABITAT

VALORISATION DU PATRIMOINE BATI – VERSEMENT D’UNE AIDE.

Rapporteur : Alain SUTTER, Vice-Président.

Un dossier de demande de subvention a été constitué dans le cadre du dispositif d’aide à l’habitat traditionnel.

Ce dossier porte sur différents bâtiments et annexes dont la commune de Thal – Marmoutier est propriétaire et qui ont fait l’objet de travaux de restauration.

Les bâtiments se situent dans le périmètre de valorisation des immeubles construits avant 1900 et certains travaux réalisés sont recevables car conformes aux préconisations et postes aides.

Les chantiers étant terminés, la subvention peut être versée.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012.

Vu la délibération du 26 mai 2016 prolongeant par avenant la convention de 2012 jusqu’au 31 décembre 2016.

Vu la délibération du 27 avril 2017 qui autorise le Président à signer avec le Département et Procivis une nouvelle convention de partenariat pour le PIG Rénov’Habitat 67 sur la période 2017-2020, entraînant l’abondement de certaines aides par la Communauté de Communes.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l’unanimité

a) d'accorder la subvention d'un montant total de 2 438,3 € au bénéficiaire figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre de l'aide à la valorisation du patrimoine bâti,

a) d'autoriser le Président à liquider le versement comme suit :

| Bénéficiaires | Objet des travaux | | Aide de la Communauté de Communes | Bâtiments - Adresse |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|---|---------------------------|
| | | | Montant | |
| Commune de Thal - Marmoutier | Peinture | 366 m ² X 2,30 € | 841,8 € | 2, rue Ballerich |
| | Crépis | 442 m ² X 3,1 € | 1 370,2 € | 2, rue Mosselbach, mairie |
| | Toiture | 73 m ² X 3,1 € | 226,3 € | Eglise |

Divers

M. Frédéric GEORGER invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

* * * * *

Le Président clôt la séance à 21h30 et convie l'assemblée au verre de l'amitié.

* * * * *

Délibérations publiées et transmises à la Sous-Préfecture ce mercredi 20 mars 2019.

Fait et clos à Saverne le 20 mars 2019,

Le Président

Dominique MULLER

Le présent rapport comportant 8 points est signé par tous les Membres présents :

D.MULLER

BATAILLE

BICH

BLAES

DANGELSER

DISTEL

BATZENSCHLAGER

BURCKEL

DUPIN

EBERSOHL

EICHHOLTZER

ESTEVES

FONTANES

GAEHLINGER

GEORGER

GERARD

GITZ

GOETZ

GRAD

HAEMMERLIN

HAETTEL

HALTER

HEITZ

HITTINGER

HUTTLER

ITALANIO

JAN

KERN

E.KREMER

C.KREMER

KRIEGER

LEYENBERGER

LORENTZ

LOUCHE

LUTZ

E.MULLER

R. MULLER

OBERLE

OELSCHLAGER

PFEIFFER

SAVELSBERG

C.SCHMITT

SIMON

STEFANIUK

STENGEL

SUTTER

VOLLMAR

WEIL

WINTZ

ZIMMERMANN